



Notre vision

Notre vision

Les Territoires du Nord-Ouest seront un endroit où les enfants naissent en santé et grandissent au sein de familles et collectivités sécuritaires et respectueuses, qui les aident à développer leur plus grand potentiel.

(GTNO. 2001. Cadre d'action : Développement de la petite enfance)

enfants

Les enfants aux TNO

En 2004-2005, on comptait 4 669 enfants de six ans et moins aux Territoires du Nord-Ouest (Bureau de la statistique des TNO).

La population totale des TNO en 2004 était de 42 851 (Bureau de la statistique des TNO).

En 2004, les TNO avaient une population de 4 669 enfants âgés de 0 à 6 ans, représentant 11% de la population totale.

En 2004, on a dénombré **21 363** Autochtones et **21 488** personnes non autochtones aux Territoires du Nord-Ouest (Bureau de la statistique des TNO, 2004).

Où vivent nos enfants

Le plus grand groupe d'enfants âgés de 0 à 6 ans se trouve à Yellowknife, la capitale des TNO. En 2004, il y avait 19 056 personnes vivant à Yellowknife (Bureau de la statistique des TNO).

Les autres plus grands regroupements sont dans les trois centres régionaux de Inuvik (population de 3 586 en 2004), Hay River (population de 3 876 en 2004) et Fort Smith (population de 2 514 en 2004) pour une population totale de 9 976 en 2004. Yellowknife est reliée par route à tous les centres régionaux, notons toutefois que le trajet entre Yellowknife et Inuvik est de 3 565 km. C'est pourquoi, il est beaucoup plus efficace de prendre l'avion que de voyager par la route. Certaines petites collectivités n'ont pas d'accès routier pour se rendre au centre régional le plus près. La plus petite collectivité de cette catégorie est celle de Jean Marie River, qui comptait une population de 70 en 2004 (Bureau de la statistique des TNO).





Les Accords

Programme de développement de la petite enfance

En septembre 2000, le premier ministre des TNO s'est joint aux premiers ministres provinciaux du Canada (à l'exception de celui de la Province de Québec) pour reconnaître l'importance d'investir dans le développement de la petite enfance et d'appuyer les familles et les communautés dans leurs efforts pour assurer le meilleur avenir possible à leurs enfants. Les premiers ministres ont reconnu quatre principaux domaines d'intervention :

- Favoriser la santé durant la grossesse, la naissance et la petite enfance;
- Améliorer le soutien aux parents et à la famille;
- Renforcer les programmes de développement de la petite enfance, d'apprentissage et de garde; et
- Renforcer les programmes de soutien communautaire.

En outre, les premiers ministres ont convenu d'informer annuellement les Canadiens de leurs investissements et de leurs progrès en vue d'améliorer les services et programmes de développement de la petite enfance dans les quatre principaux domaines d'intervention.

(Communiqué concernant la réunion des premiers ministres en septembre 2000, à propos du développement de la petite enfance)

petite enfance

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2003

Contexte

En mars 2003, « les ministres responsables des Services sociaux au niveau fédéral, provincial et territorial ont convenu d'un cadre d'action pour améliorer l'accès à des programmes et des services de qualité et abordables en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces programmes et services seront sous réglementation provinciale et territoriale. »

Le Cadre d'action multilatéral suggère que les approches efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être :

- disponibles et accessibles;
- abordables;
- de qualité;
- ouvertes à tous; et
- respectueuses du choix des parents.

Les ministres se sont engagés à faire rapport à leur population avec un rapport de base en 2002-2003 et de poursuivre pour les années subséquentes avec des rapports annuels sur les investissements en vertu du Cadre d'action fédéral.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir des fonds, par le biais de ce cadre d'action, dans des services de garde régis. Ce financement haussera les investissements déjà consentis par les gouvernements provinciaux et territoriaux en appui aux services de garde de qualité fournis par les programmes réglementés de développement de la petite enfance. L'engagement du Fédéral est pour une période de cinq ans, à compter de 2003-2004.

1 "Early Learning and Child Care Multilateral Framework", March 2003